

**Arrêté n° DEC2-2025-20 nommant le président de jury de l'examen
conduisant à l'obtention du certificat d'aptitude aux fonctions d'instituteur
ou de professeur des écoles maître formateur (CAFIPEMF)**

**Académie de Versailles
(Session 2026)**

Le Recteur de l'académie de Versailles ;

Vu le décret n°85-88 du 22 janvier 1985 modifié relatif aux conditions de nomination aux fonctions d'instituteur ou de professeur des écoles maître formateur ;

Vu l'arrêté du 4 mai 2021 fixant l'organisation du certificat d'aptitude aux fonctions d'instituteur ou de professeur des écoles maître formateur ;

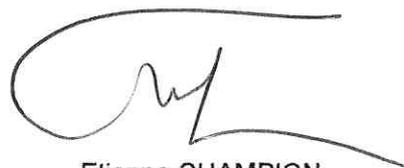
Vu la circulaire du 19 mai 2021 relative à l'organisation de l'examen et la nature des épreuves du certificat d'aptitude aux fonctions d'instituteur ou de professeur des écoles maître formateur ;

ARRÊTE

Article 1^{er} : Est nommé, pour la session 2026, président de jury du certificat d'aptitude aux fonctions d'instituteur ou de professeur des écoles maître formateur (CAFIPEMF) de l'académie de Versailles, Monsieur Olivier WAMBECKE, Inspecteur d'académie - Directeur académique des services de l'Education nationale du Val d'Oise.

Article 2 : La Directrice du Service Interacadémique des Examens et Concours est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Le Recteur de l'académie de Versailles,



Etienne CHAMPION